

RTN - 15.03.2016

<http://www.rtn.ch/rtn/Actualite/Region/20160315-L-avenir-de-Barak-s-eclaircit.html>

L'avenir de Barak s'éclaircit



Vote du Conseil général de Val-de-Travers.

Il a fallu de longues discussions, deux interruptions de séance, des amendements et des sous-amendements pour parvenir à un compromis. Le Conseil général de Val-de-Travers a finalement accepté par 31 voix lundi soir d'octroyer une subvention de dix francs par an et par habitant à l'association Barak. Les six élus de l'UDC ont voté contre et un membre du PLR s'est abstenu.

La décision du législatif fait suite à l'initiative populaire lancée en juin. La gauche avait récolté des signatures pour réclamer une subvention annuelle de dix francs par habitant pour le centre de jeunesse, comme le souhaitait le Conseil communal. Mais un amendement du Parti libéral-radical accepté en mai dernier par le Conseil général avait réduit cette somme à sept francs. Avec ce vote favorable du Législatif, l'association Barak va pouvoir officiellement devenir propriétaire de l'ancienne halle de gym et de l'ancien hangar des pompiers de Fleurier pour un franc symbolique. Elle doit y réaliser des travaux pour mieux accueillir les nombreux jeunes qui fréquentent le centre. Elle pourra étoffer son équipe d'animateurs et trouver des financements auprès de fondations pour des projets concrets.

Le PLR avait présenté un amendement pour bloquer la subvention sur une période de dix ans. Il s'est mis d'accord avec le PS lors de la deuxième interruption de séance pour que la situation soit réévaluée en 2025. De son côté, l'UDC a voté contre l'arrêté modifié pour que la population puisse se prononcer directement sur la question. Ce ne sera finalement pas le cas.

Lors de cette séance, le Conseil général a aussi adopté le règlement des drainages agricoles et accepté deux crédits. La somme de 63'000 francs va permettre de réaliser une évaluation hydrogéologique des captages publics de la commune. Un financement de 65'000 francs est prévu pour une étude sur les ponts et les ouvrages d'art. /msa

Arcinfo 15.03.2016

Val-de-Travers: subvention acquise de haute lutte pour la maison des jeunes Barak



PAR MATTHIEU HENGUELY

JEUNESSE - Le bout du tunnel pour le dossier Barak. Limité l'an dernier, le subventionnement de la maison des jeunes du Val-de-Travers, à Fleurier, a été fixé à 10 francs par habitant et par an au terme de longs débats devant le Conseil général ce lundi soir.

Deux suspensions de séance, une série d'amendements et de sous-amendements et largement plus d'une heure de négociations animées. Le sort du subventionnement de la maison des jeunes du Val-de-Travers, Barak, a tenu en haleine les observateurs du Conseil général de Val-de-Travers lundi soir.

Réunis à Môtiers, les élus devaient se prononcer une seconde fois sur l'augmentation du subventionnement de Barak. Au bénéfice d'une aide de 5 francs par habitant jusqu'à l'an dernier, la maison des jeunes, à Fleurier, auraient dû, selon le rapport du Conseil communal, bénéficier d'une aide de 10 francs (soit environ 100'000 francs), leur permettant d'augmenter le taux d'encadrement des jeunes. Elle avait été limitée à 7 francs par la droite en mai dernier. Les partis de gauche avaient alors lancé une initiative communale pour s'opposer à cette décision.

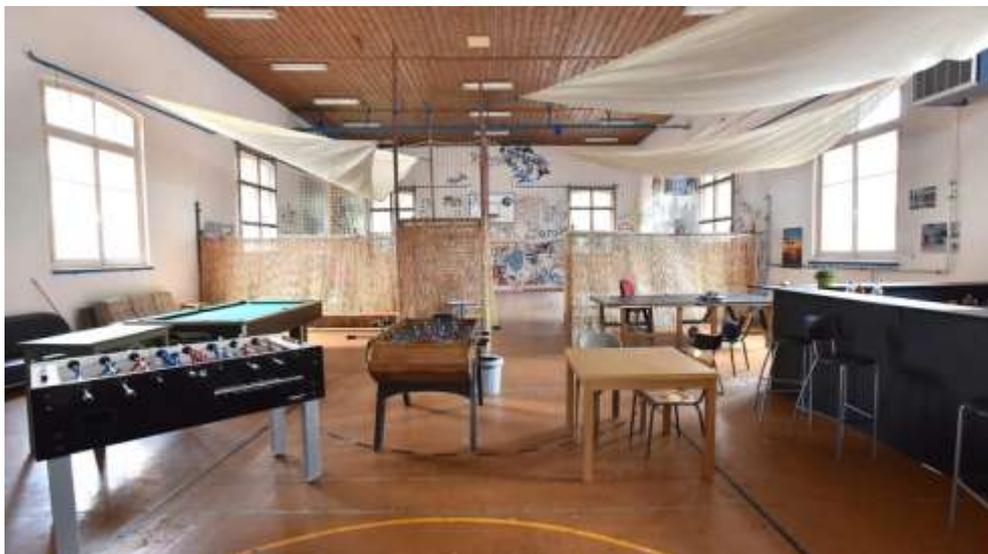
Au terme des débats, un compromis entre PLR et PS a permis de dégager une majorité. Les dix francs demandés par le Conseil communal et la gauche sont acquis, mais seulement pour une période de dix ans, selon une demande PLR. Une condition assortie d'une autre condition: celle de revenir avec un rapport avant le terme de cette période, pour que Barak ne se retrouve pas démunie au terme des dix ans.

Drainage, crédits, ...

Un nouveau règlement unifié pour les drainages agricoles a été validé en début de séance au terme d'un premier long débat. Deux crédits pour des études hydrogéologiques des captages d'eaux et des ponts et ouvrages d'arts ont été validés à l'unanimité.

Arcinfo 16.03.2016

Un consensus gauche-droite pour clore enfin la saga Barak



PAR MATTHIEU HENGUELY

VAL-DE-TRAVERS - Longs débats, mais point final pour la maison des jeunes.

La libération pour Barak. La maison des jeunes du Val-de-Travers verra bien sa subvention communale augmenter à 10 francs par habitant et par an (soit, grosso modo, à quelque 100 000 francs), comme le proposait l'an dernier le Conseil communal et comme le voulaient les partis de gauche. Mais le chemin a été particulièrement long pour en arriver là.

Lundi soir, il a ainsi fallu plus d'une heure de débats animés, d'amendements, de sous-amendements et même de sous-sous-amendements pour en arriver là. Si le montant en jeu – 30 000 francs – peut paraître modeste à l'échelle d'une commune, son octroi a été âprement disputé. Avant même la séance, cinq amendements avaient déjà été déposés.

Le projet Barak, c'est une maison qui accueille librement les jeunes à Fleurier. Un succès, avec un nombre de bénéficiaires en constante augmentation. Devant ceci, l'exécutif de Val-de-Travers avait proposé de doubler la subvention communale (de 5 à 10 francs par habitant), afin que Barak puisse augmenter l'encadrement des jeunes, tout en vendant pour un franc symbolique l'ancienne halle de gymnastique à l'association.

En mai dernier, le PLR et l'UDC avaient décidé de limiter ce subventionnement à 7 francs. La gauche, unie mais minoritaire, a alors joué la carte de l'initiative populaire, afin de revenir avec le sujet devant le Conseil général, voire devant le peuple, afin que Barak puisse augmenter son taux d'encadrement.

Si les libéraux-radicaux ont d'emblée lâché sur le montant de 10 francs, ils l'ont assorti de conditions, rappelant que «Barak est une association et que tout ne lui est pas dû», selon le rapporteur Quentin di Meo. L'UDC allait plus loin. Relevant «les efforts insuffisants» de Barak pour diversifier son financement, le porte-parole Niels Rosselet-Christe appelait au refus du projet pur et simple, puis à la votation populaire.

Parmi les conditions du PLR, la limitation de la subvention de 10 francs à dix ans n'a pas convenu à la gauche, qui s'interrogeait sur le «manque de confiance» de la droite vis-à-vis de la majorité bourgeoise du Conseil communal (Gabriel Cimenti, PS), ou sur l'utilité du «marchandage d'épicier»

des élus libéraux-radicaux (Marie-France Vaucher, les Verts). Deux interruptions de séance plus tard, un compromis a toutefois été trouvé entre PS et PLR.

Oui à la limitation de la subvention à dix ans, mais uniquement si un rapport préparant l'avenir est rendu durant la 9e année, de manière à ce que le centre ne soit pas pris au dépourvu au terme du délai. Après avoir voté (et fait revoter) les amendements et sous-amendements, le rapport final a été accepté par 31 oui, contre six non (l'UDC) et une abstention (PLR).

C'est donc, et alors que l'on entre en période électorale, un consensus qui a clos la saga politique Barak. Une situation qui n'était pas gagnée d'avance, lorsqu'on se rappelle que le financement de centre fait l'objet de passes d'armes entre les deux blocs de l'hémicycle depuis l'épisode du budget 2014. En décembre 2013, l'absence de nombreux élus de droite avait permis à la gauche d'octroyer une rallonge de 20 000 francs au centre de jeunesse.

Séance ordinaire du Conseil général de Val-de-Travers

« Barak » passe la rampe grâce à deux suspensions de séance !

Multiplés amendements, suspensions de séance et très nombreuses interpellations et questions... Malgré un ordre du jour peu chargé, tous les ingrédients étaient réunis pour une longue séance du Conseil général, aux propos vifs, le plus souvent teintés aux couleurs des prochaines élections communales puisque, à l'évidence, certains groupes politiques avaient dégainé les armes de l'attaque verbale...



Barak

Près de deux heures de palabres, d'attaques parfois véhémentes, de demandes d'amendements et deux suspensions de séance ont été nécessaires pour adopter l'arrêté relatif à l'octroi d'une subvention de 10 francs par habitant afin de permettre

au centre de jeunesse de percherer et de se développer. Pour mémoire, cet arrêté refusé en mai 2015 par le refus de la droite avait engendré une initiative récoltant plus de 1200 signatures de soutien. C'est dire si la position du Parti libéral-radical était attendue, sachant par ailleurs que l'Union démocratique du centre demeurerait fidèle à sa position antérieure. Par la voix de Quentin di Meo, le groupe libéral-radical a choisi d'accepter un montant de 10 francs tout en conditionnant cette subvention à plusieurs amendements. Ces propositions d'amendements, notamment le fait d'arrêter une période de dix ans pour ce montant de 10 francs, ont suscité l'ire du Parti socialiste, y voyant un signe de défiance plutôt qu'une garantie. L'UDC, par la voix d'Alexandre Willener, a bien tenté de faire entendre raison au PLR à l'occasion de deux suspensions de séance, rien n'y fit, cette demande de subvention n'ira pas devant la population puisque l'arrêté a été accepté par 31 voix contre 6 refus et 1 abstention.

Voir suite en page 3

suite



Commune de
Val-de-Travers

Séance du Conseil général: Barak au forceps!

Lors de sa séance du 14 mars tenue à Môtiers, le Conseil général – fort de 39 membres – s’est gentiment mis en route en complétant son bureau par la nomination tacite de M. Romain Jeanneret au titre de questeur.

Après refus ou retrait des amendements des Verts, le règlement sur les drainages agricoles a été accepté par 36 OUI et 2 abstentions, alors que les 2 crédits de fr. 63'000.- pour une évaluation hydrogéologique des captages publics de la commune et de fr. 65'000.- pour une étude sur les ponts et ouvrages d’art communaux ont fait l’objet d’un lever de mains unanime.

Après cette mise en route en douceur, place au plat de résistance: l’octroi d’une subvention en faveur de l’association Barak et la demande de classement de l’initiative du comité « Pour permettre au Centre de jeunesse Barak de perdurer et de se développer ». Après que le Conseil communal a rappelé que sa position n’a pas changé depuis 2015 et qu’il reste favorable à l’octroi d’un soutien annuel de fr. 10.-/habitant, les groupes se sont exprimés. A des appréciations et degrés différents, ils sont tous sensibles au Centre de jeunesse et apprécient ses prestations. Le PLR a souhaité limiter la subvention à 10 ans et refaire le point à cet horizon alors que l’UDC a appelé au refus de l’arrêté au profit du verdict populaire. Tant le PS

que le POP et les Verts ont réitéré leur soutien à Barak et à l’arrêté soumis, en appelant au passage à l’équité de traitement du subventionnement communal.

Plusieurs amendements et sous-amendements ont été déposés par le PLR et le PS. Après 2 suspensions de séance, ils ont été reformulés de manière consensuelle par les dépositaires. Ils ont trait à l’ajout d’articles déclarant recevable et approuvée l’initiative, au préavis du mandat de prestations par la commission de gestion et des finances, à la limitation de la subvention à une durée de 10 ans avec réexamen de la situation au premier semestre 2025 et à l’engagement du comité à rénover les bâtiments utilisés dans le cadre de ses activités. Finalement, le Légitimatif a accepté l’arrêté incluant ces amendements par 31 OUI, 6 NON et 1 abstention.

Le rapport intermédiaire au postulat PLR « Situation des infrastructures sportives et de loisirs sur le territoire communal », a été jugé décevant par le groupe Iméressé. Le Conseil général a toutefois accordé à l’Exécutif une prolongation d’une année pour rendre une copie répondant à ses attentes (28 OUI, 7 NON et 3 abstentions).

Enfin, la séance s’est achevée peu avant minuit sur les réponses données par l’Exécutif aux nombreuses interpellations et questions déposées par le POP.

suite et fin

« Barak » passe la rampe

Suite de la page 1

La longue histoire du Centre de jeunesse...

La question d'un élu à son collègue de parti durant la pause est révélatrice : « Depuis l'existence de Barak, sait-on s'il y a moins de placements d'adolescents en institution au Val-de-Travers ? »... Comment imaginer ou faire croire qu'un centre de jeunesse est à même de régler des problématiques aussi complexes que des placements en institution, qui plus est, n'appartiennent pas à son champ de compétences, si ce n'est pour mieux le « vendre » ? Dans une commune telle que Val-de-Travers, un centre de jeunesse est un organe indispensable à la qualité de vie des adolescents ! Lieu de rencontres sans « contrôle social » exacerbé, c'est ce dont ont besoin les jeunes... Certes, il est fort possible que, parfois, l'animateur puisse faire œuvre de prévention voire de régulation des usages. Mais cela s'arrête là ! Pour mémoire et pour démontrer le besoin, rappelons encore que la demande d'un centre de jeunesse date de plusieurs années, à l'occasion d'une « landsgemeinde » lors de la fête du 24 février, alors que les jeunes avaient la parole ! Désormais, les responsables de l'association auront les moyens de définir une politique digne de ce nom, à même d'organiser des activités éducatives favorisant le vivre-ensemble ! À commencer par des actions tournées vers les communautés étrangères par exemple !